

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire

N°2023-248

**Objet : Acquisition
parcelle AL 289**

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire

Mesdames et Messieurs, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Monsieur Guy PREAUX et Madame Florine EKOUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCQ, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO – OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT
Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Georges GOURGUES
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN

Monsieur Nordine AOUNALLAH, procuration à Madame Florine EKOUE

Monsieur Philippe LEFEVRE, procuration à Madame Muriel MOSNAT

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Joseph DELPIC

Madame Mireille ROBERT, procuration à Madame Isabelle OUDARD

Monsieur Patrick LEVEAU, procuration à Monsieur Mehdi GLEYO - KESRAOUI

Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Nicolas de BOISHUE

2023-248 : ACQUISITION PARCELLE AL 289

Dossier suivi par la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1 et L. 3221-1 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 7 octobre 2013, et modifié par délibérations du Conseil municipal en date du 21 septembre 2015, du 26 septembre 2016, et du 13 décembre 2021 ;

VU la proposition formulée au consort JACOB en date du 19 mai 2023, portant sur l'acquisition de la parcelle AL 289 d'une superficie de 453 m² pour une valeur vénale de 3 300 € hors droits et charge, et l'acceptation de l'offre par le consort JACOB en date du 14 juin 2023 ;

VU l'extrait du plan cadastral de la parcelle AL 289, ci-annexé ;

VU l'avis de la Commission cadre de vie et développement territorial du 18 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la parcelle AL 289 est située en zone N du PLU et est frappée d'un emplacement réservé pour la requalification du Ru de Fleury avec l'aménagement d'une promenade,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle par la commune permettra d'améliorer la gestion et la sécurité du site,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

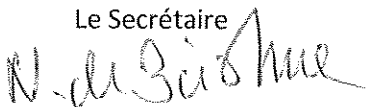
DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AL 289 d'une superficie de 453 m², sise au lieudit « Les Ruisseaux de la Grande Borne » à Saint-Michel-sur-Orge, pour un montant de 3 300 € hors droits et charges, auprès du consort JACOB.

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget communal.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise œuvre de cette acquisition.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 septembre 2023

Le Secrétaire



Nicolas de BOISHUE

Le Maire,



Sophie RIGULT



Publication en ligne le : **01 OCT. 2023**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.